

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMpte DE CHEQUES POSTAUX: PARIS 272-43

Quatorzième Année. - N° 5.047

ABONNEMENTS:
Nièvre et limit... 1 an 6 m. 3 m.
Autre départ... 52. 28. 15.
Union postale... 62. 34. 18.
TELEPHONE: 2.17 et 2.19

JEUDI
21
DÉCEMBRE 1922

LECTEURS:
"Paris-Centre" vend
les derniers billets
de la Tombola

(qui sera tirée après-demain) pour que les petits
qui pleurent dans les ruines, sourient!

Les résultats du Concours des Inventions organisé par PARIS-CENTRE

Quelle est l'invention qui étonnerait le plus
un homme mort il y a 500 ans et qui reviendrait
parmi nous ?

C'est l'Aéroplane

Cette invention a été désignée par 3.765 Lecteurs
sur 9.370 votants

LE PROCÈS-VERBAL

Ce dix-huit décembre mil neuf cent vingt-deux, à dix-huit heures, les membres du Jury soussignés, faisant partie de la Commission chargée de contrôler les opérations du dépouillement du Grand Concours des Inventions organisé par « Paris-Centre », déclarent que toutes les réponses parvenues ont été classées par catégories d'inventions et que le dépouillement est terminé.

Après avoir vérifié chaque catégorie, la Commission dément réunie, constate ce qui suit :

1° Que l'invention qui a réuni le plus grand nombre de voix est :

L'Aéroplane

2° Que l'invention gagnante a été désignée par
Trois mille sept cent soixante-cinq (3.765) voix

En conséquence, les Membres de la Commission du Jury ont dressé le présent procès-verbal et ont ensuite établi la liste des gagnants basée sur les données ci-dessus.

Les Membres ont procédé au tirage au sort pour le classement des concurrents ayant désigné le même nombre de voix comme il avait été indiqué par le règlement.

Et ont signé :

MM. Docteur SUBERT, à Nevers.
SAUREN, administrateur de la Banque Centrale du Nivernais, à Nevers.
P. HUET SAINT-POI, publiciste.
DUPRÉ, dépositaire général des Messageries Hachette.

L'ÉPILOGUE DES LETTRES DE TULLE

M^{lle} Angèle Laval
est condamnée
à un mois de prison
avec sursis
à l'amende & aux dépens

TULLE, 20 décembre. — L'audience du tribunal correctionnel est ouverte à 13 h. 30. M^{lle} Angèle Laval est absente.
Le président donne lecture du jugement qui contient de nombreux attendus et considérants établissant la diffamation et la publicité, établissant aussi la compétence du tribunal et la validité de la procédure suivie par le juge d'instruction.
Dans son jugement, le tribunal dégage le mobile qui a guidé l'auteur des lettres anonymes à les écrire et il développe les faits matériels qui établissent des présomptions graves contre l'inculpée.
Il indique que l'inculpée mériterait le maximum sans l'atténuation des experts médicaux, mais que les parties civiles ne recherchent qu'une réparation morale.
Pour tous ces motifs, le tribunal déclare l'inculpée coupable et la condamne à un mois de prison avec sursis, à 100 francs d'amende pour diffamation publique, à 5 francs de dommages-intérêts, pour diffamation privée.
Il la condamne en outre aux dépens et à 200 francs d'amende à chacune des parties civiles.
Les défenseurs d'Angèle Laval ont décidé de faire appel du jugement rendu aujourd'hui par le tribunal correctionnel.

M. Clemenceau est de retour à Paris

Le Havre, 20 décembre. — M. Clemenceau est rentré en France, par le paquebot « Paris », qui est arrivé en rade à 9 heures.
MM. Albert Clemenceau, Tardieu, Mandel, Pietri, Ignace et de nombreux journalistes étaient allés au devant du paquebot « Paris » sur le remorqueur « Titan ». M. Clemenceau a déclaré notamment aux journalistes :

Je crains la Ruhr à cause des grecs.
Répondant à plusieurs questions au sujet de ses déclarations qu'il avait faites à son départ de New-York, et dont il a été fait état au cours d'une séance de la Chambre française, M. Clemenceau a dit que les propos qui lui ont été prêtés sont fantaisistes.

Accompagné de M. Tardieu, il est parti ensuite pour Paris, où il est arrivé à 16 h. 45 à son domicile 8, rue Franklin.
Répondant à une question d'un journaliste, il a déclaré qu'il avait trouvé le peuple américain très enthousiaste, et qu'il était très heureux d'avoir accompli ce voyage.

Le peuple américain, a-t-il dit, est toujours le grand ami de la France.

Le régime de l'indigénat en Algérie

Paris, 20 décembre. — M. Chassaing-Goyon ouvre la séance à 10 heures.
On aborde la discussion du projet de loi tendant à proroger pour une période de cinq ans certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1914, réglementant le régime de l'indigénat en Algérie.
Le passage aux articles est voté par 477 voix contre 99.
L'article unique du projet est adopté.
La séance est levée à midi.

M. Wojciechowsky est élu président de la République polonaise

L'assassin de M. Narutowitz sera jugé le 29 décembre

VARSOVIE, 20 décembre. — M. Wojciechowsky, membre du parti Witos, ancien ministre du cabinet Paderewski, a été élu président de la République par 298 voix contre 227 au professeur Moranski, professeur de l'Université de Cracovie et candidat de droite.

Le transfert des dépouilles de M. Narutowitz

VARSOVIE, 20 décembre. — La dépouille mortelle de M. Narutowitz a été transportée solennellement aujourd'hui du palais du Belvédère au château royal.

Après une messe célébrée par le cardinal Kakowski, dans la chapelle ardente du palais du Belvédère, la levée du corps a eu lieu.
Le cercueil couvert de drapeaux polonais a été placé sur la corbillard par les membres des maisons civiles et militaires du président. En tête du cortège se trouvaient des délégations venues de tous les pays, des différentes organisations professionnelles, des ouvriers, des paysans, des invalides, la corporation des professions libérales avec des étendards et couronnes.

Le char funéraire était précédé du clergé, notamment du cardinal Kakowski et des évêques. Après le corbillard attelé de huit chevaux, venait la famille du président, puis, les présidents de la Diète, du Sénat, du Conseil des ministres, les membres des maisons civiles et militaires du président.

A l'arrivée du cortège au château du Belvédère, la musique militaire a exécuté l'hymne national. Les ministres et les généraux ont porté le cercueil dans la salle des Chevaliers où le corps sera exposé pendant trois jours et veillé par une garde d'honneur.
Le deuil prescrit aux militaires durera six semaines. Pour les autorités civiles, il sera de deux semaines.

L'assassin du président sera jugé par un tribunal ordinaire. Le procès commencera le 22 courant.

L'EXPIATION

L'épouvantable scène des exécutions des ministres grecs

Londres, 20 décembre. — Le Daily Express publie sur l'exécution des ministres grecs les détails suivants :

M. Gounaris, dit le correspondant du Journal, qui revient d'Athènes, était à l'hôpital dans une situation très grave.
Vers 11 heures, il fut placé sur une civière et mis dans un fourgon automobile, qui le conduisit au lieu d'exécution à environ à un mille et demi au dehors de la ville.
On le laissa étendu sur sa civière à demi-mort, pendant que le fourgon retournait à la prison prendre les autres condamnés qui avaient été réunis dans une seule pièce.
A l'arrivée sur les lieux de l'exécution, les gardiens s'aperçurent que l'un des prisonniers était déjà mort dans le fourgon, d'une rupture d'anévrisme.
M. Gounaris fut alors enlevé de son brancard pour être placé face au peloton. Mais comme il était incapable de se tenir debout, on lui fit des injections de strychnine.
Le prisonnier qui était mort dans le fourgon fut également attaché face au peloton aux côtés de M. Gounaris, et l'on vit ainsi une ligne de quatre condamnés vivants, deux à moitié morts et deux morts.
On demanda alors à M. Baltazzi s'il avait quelque chose à dire.
M. Baltazzi ne répondit pas. Il se borna à prendre son monocle, à l'essuyer et à le remettre en place.
Le général Adjagnostis alluma simplement une cigarette.
L'ordre de tirer fut à ce moment donné. Après l'exécution, les corps furent placés dans un fourgon et conduits au cimetière, et jetés en tas dans la boue qui couvrait le sol. Ce ne fut que quatre heures après que les familles des victimes furent avisées par téléphone qu'elles avaient une demi-heure pour reconnaître leurs parents.
On oublia cependant d'aviser l'une des veuves.
Un membre d'une légation qui se trouvait près du cimetière dans l'après-midi, rencontra un petit garçon qui portait quelque chose enveloppé dans la toile de sac. L'enfant l'arrêta et lui demanda s'il voulait acheter le contenu du paquet.
C'était, croit-on, le haut du crâne de M. Stratou, l'ancien premier ministre, qui avait éclaté au moment de l'exécution.

Prévisions météorologiques

Paris, 20 décembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 21 décembre :

Région Parisienne. — Temps très nuageux de nord-ouest. Ondes à 13 mètres faiblissant. Quelques éclaircies, averses ou grains locaux. Température en baisse. Le minimum de température sera d'environ +1°.

Région du Centre. — Temps très nuageux. Vent de nord-ouest 10 à 13 mètres, faiblissant et passant à ouest. Quelques éclaircies; averses locales. Température en baisse. Le minimum de température sera d'environ +3°.

Région du Massif-Central. — Mauvais temps. Vent de secteur ouest 6 à 8 mètres. Pluies nocturnes suivies de quelques averses et grains. Température en baisse. Le minimum de température sera d'environ +2°.

NOS TRÉSORS NON GARDÉS

La Chambre discute le budget des Colonies

M. Sarraut démontre l'inexactitude de prétendus scandales coloniaux

PARIS, 20 décembre. — La séance est ouverte à 15 heures.
On reprend la discussion du budget des Colonies.
M. Berthon critique la politique de l'Angleterre en Égypte et aux Indes.
L'orateur se plaint du petit nombre de députés présents, M. Des Lyons de Feuchin s'écrit :

Il faudrait pendant les séances, fermer la buvette, le fumoir et le restaurant.
Des applaudissements et des approbations.
M. Berthon examine ensuite la politique coloniale du gouvernement. Il se plaint qu'on tolère ouvertement dans les colonies la vente de l'opium et de l'alcool. Il reproche à M. Sarraut d'avoir, étant gouverneur de l'Indo-Chine, signé une circulaire autorisant cette vente.
M. Sarraut montre aux applaudissements de toute la Chambre que cette prétendue circulaire est un faux.

M. Berthon parle, critique, récrimine

M. Berthon continue l'énumération des prétendus scandales des Colonies. Il fait un long exposé sur les troupes indigènes qu'en Indo-Chine on a marquées comme au bétail, les indigènes reconnus bons pour le service.
M. Sarraut explique que les recrues indigènes qui avaient été vaccinées avaient été marquées d'un petit point au nitrate d'argent. Quand il l'apprit il interdit formellement cette pratique.
M. Berthon incrimine alors les officiers qui commandent aux troupes noires.
Il provoque les protestations du colonel Jossé qui commanda les troupes indigènes et qui affirme qu'il n'a jamais vu les officiers traiter différemment les troupes coloniales et celles de la métropole.

M. Boissieux à la parole

M. Boissieux, député de la Guadeloupe parle en faveur de cette colonie. Il fait un vif éloge de M. de Lasteyrie, grand-père du ministre des Finances actuel qui intervint courageusement en 1847 en faveur des sujets affranchis des colonies.

Voilà, dit-il, la vraie politique coloniale française, politique d'assimilation et d'affranchissement.
Pendant la guerre, on a fait souscrire aux emprunts, les indigènes, en leur distribuant des coups de rolin.
M. Sarraut réplique :

En 1917-1918, lorsque j'étais gouverneur de l'Indo-Chine, j'ai interdit formellement à mes administrateurs d'exercer toute pression sur les indigènes pour les pousser à souscrire et c'est parce que j'ai gardé le meilleur souvenir de l'effort fourni à ce moment là par l'Indo-Chine que je ne veux pas laisser soulever ce souvenir.

M. Outrey dément énergiquement les affirmations de M. Boissieux.
La séance est levée 19 h. 35.

Pour le "Noël dans les Ruines"

Versements en espèces
(Dix-septième liste)

Le Petit Michel	3 00
M. A. Léchemet, à Marzy	3 00
X..., à Pougues	5 00
M. et Mme de Lavesvre à Germigny-sur-Loire	20 00
E., rue des Docks, Nevers	2 00
M. Potier, 7 bis, rue Saint-Martin	2 00
MM. Bernard-Lévy et Fils à Paris	20 00
M. Petant, agent de publicité	5 00
Paris-Centre	5 00
Pierre Chaput, au Bec-d'Ahier	2 00
Section des Poilus de Magny-Cours	20 00
M. Bernigaud	20 00
En souvenir de notre petite Solange	5 00
Simone et Pierrot, Nevers	5 00
Mme Nandrot, 4, rue de Paris, Nevers	5 00
Mlle L.-A., à Saint-Benin-d'Azay	1 00
M. Lemaitre, notaire à Crossanges (Allier)	5 00
Mlle Rita Barthelat, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)	10 00
M. Roche, notaire, Châteldon (Pardou-Calais)	5 00
Dons recueillis par l'Association fraternelle des Mutilés de Vichy (3 ^e versement)	10 00
Jeannette et Zozette, Cergy-la-Tour, Prémercy	5 00
M. Cl. Nancy, Cité Paponot, à Cosne-sur-Loire	5 00
Riri et Louis, à Diennes	5 00
Roger, Elie-France, Marie-Thérèse, Jacques-Michel, à Lormes	5 00
Marguerite-Marie, Joseph, Maurice et Jean	10 00
Mlle M.-L. Milon, à Imphy	2 00
Don anonyme pour le Noël	5 00
Pierre P., soldat Allemand, Robert D., et Angèle C., à Nevers	5 00
M. Bonnix, Jean, Marseilles-les-Bains	5 00
Rfr. Saint-Benin-d'Azay	5 00
Anonyme, Le Donjon (Allier)	2 00
M. Bredeau, 3, rue de la Banque, Nevers	3 00
Anonyme de Rouy	3 00
Mlle Marie Lerat, à Chasnay	3 00
Mlle Marguerite Marie Ponceau, Châtillon-en-Bazois	2 00
Mlle Germaine, à Champonnet, par Vandenesse	2 00
Total de la 17 ^e liste	820 00
Total des listes précédentes	5025 10
Total général	5845 10



Oui, c'est bien l'aéroplane !!!

LA MORT D'UN ANCIEN SÉNATEUR DE LA NIEVRE

PARIS, 20 décembre. — Hier soir est mort à son domicile à Paris, après une courte maladie, M. Peliteau, ancien sénateur de la Nièvre. Les obsèques auront lieu vendredi.

Nouvelles Brèves

— L'état du prince Georges, qui a été opéré de l'appendicite, continue à être satisfaisant.
— M. Boner Law souffre d'un rhume et d'une extinction de voix complète.

SAONE-&LOIRE

Toute une famille creusotaine subit un commencement d'empoisonnement par les conserves

Le Creusot, 20 décembre (de notre correspondant particulier). — Un cas assez rare d'empoisonnement s'est produit au Creusot, dans le quartier de la Ville-Dieu et vient de faire l'objet d'une information judiciaire.

CONSEIL MUNICIPAL D'AUTUN Le prix du metre cube de gaz augmente de 0 fr. 11

Présidence de M. Perrucot, maire, assisté de MM. Renaud et Trémeau, adjoints. Secrétaire : M. Barbotte. Présents : MM. Pesquet, Gillot, Charles, Bois-

« DERNIERE HEURE »

DEUXIEME EDITION --- 3 HEURES DU MATIN

LA DEUXIEME ETAPE

La mission transsaharienne est arrivée hier après midi au poste d'Infel

Infel, 20 décembre. — C'est au pied de la Gara Krina, point de départ de la mission Fourreau-Lamy, pour tenter la traversée du Sahara jusqu'à Tombouctou (qu'elle mit un an à atteindre), que les officiers de Ouargla ont adressé hier un impressionnant et dernier adieu aux membres de la mission Hardi-Auchin-Dubreuil, avant de voir disparaître leurs voitures dans l'immensité du désert.

Le Tribunal d'Empire déclare « innocents » les 93 criminels de guerre réclamés par l'Entente

« Ils n'ont rien commis de contraire à la loi allemande » Berlin, 20 décembre. — Le tribunal d'empire de Leipzig s'est prononcé sur 93 cas figurant sur la liste des criminels de guerre établie par l'entente. Après enquête et audition des témoins, tous les 93 inculpés ont été déclarés innocents comme n'ayant rien commis de contraire à la loi allemande.

En Italie, un incendie détruit un dépôt de locomotives

Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions Plusieurs ouvriers sont arrêtés Rome, 20 décembre. — On mande de Spalato à l'Época : Un incendie a détruit à Spalato le dépôt de locomotives et de wagons ainsi que les ateliers de réparations avec le matériel et les locomotives qui s'y trouvaient. Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions de francs. Plusieurs ouvriers suspects d'avoir provoqué l'incendie ont été arrêtés.

Très conciliants les Turcs se rapprochent des propositions alliées

Les Russes, dont le plan échoue pitoyablement, déclarent que Lausanne n'est qu'une comédie Lausanne, 20 décembre. — Ainsi que l'avait fait prévoir l'Agence Havas, les Turcs n'ont pas provoqué la rupture de la conférence et ont adopté dans la séance de ce soir une attitude qui a eu pour résultat de garantir le règlement de la question des Dardanelles.

BOURBON-LANCY FETE DES COMBATTANTS

C'est dimanche dernier qu'a eu lieu la fête organisée par l'Union des Combattants et la Municipalité, pour remplacer les réjouissances prévues à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice et qui avaient été supprimées à la suite du tragique accident que nous avons relaté en son temps.

UN ENFANT DE 14 ANS MEURT ECRASE

Paris, 20 décembre. — Hier soir, sous le pont du chemin de fer de ceinture, André Prévot, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents, 33, rue Petit, a été renversé par une automobile conduite par M. René Lemaire.

Les incidents de Passau

Une note des Alliés au Reich Paris, 20 décembre. — La conférence des ambassadeurs a adressé aujourd'hui à M. Mayer, ambassadeur d'Allemagne à Paris, une lettre en réponse à sa dernière communication sur les incidents de Passau, Stettin et Ingolstadt.

Les étudiants belges ne veulent pas du flamand

Bruxelles, 20 décembre. — Pour protester contre le vote de la chambre, déléguant l'université française de Gand, les étudiants de cette université ont décidé de faire un « grand oui » vendredi.

IL AVAIT TIRE SUR LE TRIBUNAL 8 ANS DE BAGNE

Chaumont, 20 décembre. — Le nommé Henri Ferrand, âgé de 32 ans, habitant Mézières-sur-Annois, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Haute-Marne pour tentative d'assassinat.

IL MET LE FEU A LA FERME DE SES ENFANTS

Saint-Dié, 20 décembre. — Le juge d'instruction de Saint-Dié vient de lancer un mandat d'arrêt contre Antoine Denis, âgé de 40 ans, accusé d'avoir mis le feu à la ferme de ses enfants.

Tomboles de l'Union des Combattants

Liste des numéros gagnants (les lots doivent être réclamés chez M. Ségot, épicer, place de la République) : 1883, 1925, 3252, 3768, 3331, 1765, 861, 523, 3939, 3570, 2785, 3513, 2601, 4072, 2382, 3956, 3952, 425, 1827, 2778, 733, 3447, 1285, 138, 144, 100, 1871, 2810, 1324, 1451, 1739, 2194, 3931, 406, 977, 4618, 4629, 2767, 2242, 1539, 4802, 2034, 2316, 4729, 4185, 4129, 8772, 1115, 1106, 3917, 640, 4216, 3818, 3452, 1374, 2659, 4797, 3991, 611, 4232, 677, 869, 3354, 833, 3938, 432, 1921, 418, 1918, 1543, 4694, 4156, 1129, 1737, 3917, 2451, 3089, 2156, 3580, 4819, 3389, 828, 1384, 563, 2247, 517, 2631, 1265, 3640, 3006, 920, 1227, 3523, 3514, 4061, 3644, 438, 1481, 4336, 1558, 1772, 1504, 206, 3060, 1180, 829, 1445, 1378, 3019, 1899, 297, 2889, 1302, 3476, 1941, 3204, 3352, 4044, 3125, 3135, 1233, 3142, 9206, 3912, 3757, 1761, 4001, 4400, 622, 740, 1741, 1456, 265, 1715, 1949, 2766, 28, 1607, 1120, 1261, 3890, 68, 884, 1456, 4496, 304, 2931, 633, 2161, 308, 850, 5017, 1871, 2509, 4428, 1043, 3196, 1309, 3924, 3962, 160, 3208, 571, 2924, 3616, 4092, 3307, 730, 611, 3084, 3892, 4632, 1758, 1771, 419, 905, 3347, 238, 1018, 1088, 3575, 3921, 2935, 1237, 3901, 1814, 4647, 1089, 4105, 2819, 2338, 3873, 1413, 3988, 706, 594, 2081, 1430, 1072, 1411, 1510, 2861, 3570.

LOIRET PITHIVIERS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire, le 19 décembre 1922, sous la présidence de M. Perrot, maire.

LES INTERPELLATIONS

Paris, 20 décembre. — L'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur le résultat des conversations de Londres, qui avait été discutée d'urgence, sera renvoyée, le sénateur de la Manche étant assez sérieusement malade.

UN SERVICE POUR LE REPOS DE L'AME DU PRESIDENT ASSASSINE

Paris, 20 décembre. — Un service solennel pour le repos de l'âme du président de République Polonais, assassiné à Varsovie a été célébré ce matin dans la chapelle polonoise de l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

UN PAQUEBOT EGROUE EST RENFLOUE

Port-Vendre, 19 décembre. — Des remorqueurs ont réussi à renflouer le paquebot « Gouverneur général Tirnan », qui a été échoué dans le vieux port. Il subira les réparations nécessaires pour pouvoir être remorqué jusqu'à la Seyne.

Le Communique officiel

Lausanne, 20 décembre (communiqué officiel). — La Commission pour l'étude du régime des Dardanelles s'est réunie à 16 heures. Ismet Pacha a exposé l'opinion de la délégation turque, en ce qui concerne les déclarations faites par Lord Curzon au nom des alliés à la séance précédente.

Accidents de travail

Le jeune Létrasse, apprenti mécanicien, chez M. Androt, aidait au déchargement d'une machine à battre, en gare de Bourbon-Lancy-Ville, lorsque le cric dont il se servait se brisa et lui tomba sur la jambe droite, le contusionnant assez sérieusement.

TEILLAY-SAINT-BENOIST ELECTION DE LA MUNICIPALITE

Le conseil s'est réuni dimanche pour l'élection de la municipalité. Sur 8 votants, M. Gallier Arthur a été proclamé maire à 3 voix par 4 voix, contre 3 à M. Malaisé Maurice et 1 à M. Sevin Paul.

LA SITUATION COMMERCIALE EN FRANCE

Paris, 20 décembre. — L'administration des douanes nous communique le tableau comparatif en valeurs et en tonnage de nos importations et exportations pour les onze premiers mois de l'année par rapport aux onze premiers mois de l'année dernière et de l'année 1921, celle-ci étant considérée comme la dernière année normale d'avant-guerre.

UN JURY REPENTANT

Le Mans, 20 décembre. — A la suite d'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité qui a été infligée hier à une femme inculpée d'infanticide, peine qui n'avait été infligée que parce les circonstances atténuantes n'avaient pas été accordées, le jury a émis un vœu demandant qu'une loi permette aux jurés de délibérer directement sur la peine applicable dans le but d'éviter des erreurs qui viennent la pensée et la volonté des jurés.

Le pillage des camps américains

Amiens, 20 décembre. — La police mobile d'Amiens enquêtant sur la plainte du comité américain des régions libérées, a établi au cours d'une année 26.000 pièces détachées pour automobiles et 10.000 litres d'essence ont été volés au camp de Bléancourt.

Les impôts augmentés de 20 0/0

Paris, 20 décembre. — Le bruit a couru avec persistance cet après-midi dans les couloirs de la Chambre que le ministre des Finances aurait l'intention pour se conformer à l'invitation de la commission des Finances qui lui a demandé de faire de nouvelles propositions en vue de combler le déficit budgétaire, de soumettre au Parlement un projet de décrets additionnels, c'est-à-dire une augmentation de 20 % sur les impôts existants.

SAINT-DIDIER-EN-ROLLAT VOLEUR REPENTANT

Le jeune Charles Aubry, âgé de 22 ans, domestique de ferme à Saint-Dider-en-Rollat, constata le 11 courant qu'un malfaiteur avait fouillé à l'insu de sa maîtresse un coffre-fort contenant une somme de 24 francs qu'il y avait déposés.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Paris, 20 décembre. — Le bureau de la confédération nationale des associations agricoles composé des délégués élus par les grandes associations agricoles de Paris et de province, vient de se réunir sous la présidence de M. H. Ricard, ancien ministre. Il s'est occupé de préparer le programme du cinquième congrès de l'agriculture française dont il a fixé définitivement la date, du 17 au 19 mai 1923, à Paris.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT SON COMPlice AU BAGNE

Le Mans, 20 décembre. — La Cour d'Assises de la Sarthe a condamné ce soir deux malfaiteurs qui dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier avaient assassiné une rentière, Mme Degaille, demeurant à Flée, l'avant dévalisé et avaient ensuite brûlé son cadavre. Les deux assassins ont été condamnés à mort, Paul Desjon à la peine de mort, l'autre, Alexandre Jouanol, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

LE PROGRES DES « RESPONSABLES » A ATHÈNES

Athènes, 20 décembre. — Les journaux annoncent que le second groupe de personnes responsables du désastre d'Assi-Minure, serait probablement remis en liberté, leur procès devant être abandonné.

Le ministre du Trésor italien donne sa démission

Rome, 20 décembre. — Le ministre du trésor, M. Tangorra a pour raisons de santé mis son portefeuille à la disposition du président du conseil. Sa démission a été acceptée. Le ministre des Finances, M. de Stephani a été chargé de l'intérim du Trésor. M. Mussolini a l'intention de fusionner les deux ministères, selon un projet qui avait été déjà envisagé.

SAINT-DIDIER-EN-ROLLAT GRAVE INCENDIE

Pendant la nuit, un incendie s'est déclaré au hameau de la ferme des moulinets, commune de Colot-bier-en-Brionnais, exploité par M. Pierre Burtin, fermier, et appartenant à M. Pourvaiville, propriétaire au même lieu. Le bâtiment d'exploitation incendié mesure 35 mètres de long sur dix mètres de large.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Paris, 20 décembre. — Le bureau de la confédération nationale des associations agricoles composé des délégués élus par les grandes associations agricoles de Paris et de province, vient de se réunir sous la présidence de M. H. Ricard, ancien ministre. Il s'est occupé de préparer le programme du cinquième congrès de l'agriculture française dont il a fixé définitivement la date, du 17 au 19 mai 1923, à Paris.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT SON COMPlice AU BAGNE

Le Mans, 20 décembre. — La Cour d'Assises de la Sarthe a condamné ce soir deux malfaiteurs qui dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier avaient assassiné une rentière, Mme Degaille, demeurant à Flée, l'avant dévalisé et avaient ensuite brûlé son cadavre. Les deux assassins ont été condamnés à mort, Paul Desjon à la peine de mort, l'autre, Alexandre Jouanol, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

LE PROGRES DES « RESPONSABLES » A ATHÈNES

Athènes, 20 décembre. — Les journaux annoncent que le second groupe de personnes responsables du désastre d'Assi-Minure, serait probablement remis en liberté, leur procès devant être abandonné.

Le ministre du Trésor italien donne sa démission

Rome, 20 décembre. — Le ministre du trésor, M. Tangorra a pour raisons de santé mis son portefeuille à la disposition du président du conseil. Sa démission a été acceptée. Le ministre des Finances, M. de Stephani a été chargé de l'intérim du Trésor. M. Mussolini a l'intention de fusionner les deux ministères, selon un projet qui avait été déjà envisagé.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Paris, 20 décembre. — Le bureau de la confédération nationale des associations agricoles composé des délégués élus par les grandes associations agricoles de Paris et de province, vient de se réunir sous la présidence de M. H. Ricard, ancien ministre. Il s'est occupé de préparer le programme du cinquième congrès de l'agriculture française dont il a fixé définitivement la date, du 17 au 19 mai 1923, à Paris.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT SON COMPlice AU BAGNE

Le Mans, 20 décembre. — La Cour d'Assises de la Sarthe a condamné ce soir deux malfaiteurs qui dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier avaient assassiné une rentière, Mme Degaille, demeurant à Flée, l'avant dévalisé et avaient ensuite brûlé son cadavre. Les deux assassins ont été condamnés à mort, Paul Desjon à la peine de mort, l'autre, Alexandre Jouanol, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

LE PROGRES DES « RESPONSABLES » A ATHÈNES

Athènes, 20 décembre. — Les journaux annoncent que le second groupe de personnes responsables du désastre d'Assi-Minure, serait probablement remis en liberté, leur procès devant être abandonné.

Le ministre du Trésor italien donne sa démission

Rome, 20 décembre. — Le ministre du trésor, M. Tangorra a pour raisons de santé mis son portefeuille à la disposition du président du conseil. Sa démission a été acceptée. Le ministre des Finances, M. de Stephani a été chargé de l'intérim du Trésor. M. Mussolini a l'intention de fusionner les deux ministères, selon un projet qui avait été déjà envisagé.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

SAINT-VINCENT-L'ÉCRAGNY ACCIDENT D'AUTOMOBILE

Vers onze heures, M. Gélou, boucher à Pailhades, revenant de la foire de Digois en automobile, en compagnie de M. Grenot, négociant, arrivés dans le bas d'une côte, près du hameau de Vèvre, commune de Saint-Vincent-l'Écragny où la route descend à pic, le véhicule, qui venait de la voiture à dérapé et est allé se jeter dans le fossé. Par suite de la violence du choc, M. Grenot a eu la jambe prise entre les coussins et la portière de la voiture après s'être dérangé.

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Paris, 20 décembre. — Le bureau de la confédération nationale des associations agricoles composé des délégués élus par les grandes associations agricoles de Paris et de province, vient de se réunir sous la présidence de M. H. Ricard, ancien ministre. Il s'est occupé de préparer le programme du cinquième congrès de l'agriculture française dont il a fixé définitivement la date, du 17 au 19 mai 1923, à Paris.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ A MORT SON COMPlice AU BAGNE

Le Mans, 20 décembre. — La Cour d'Assises de la Sarthe a condamné ce soir deux malfaiteurs qui dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier avaient assassiné une rentière, Mme Degaille, demeurant à Flée, l'avant dévalisé et avaient ensuite brûlé son cadavre. Les deux assassins ont été condamnés à mort, Paul Desjon à la peine de mort, l'autre, Alexandre Jouanol, à la peine de travaux forcés à perpétuité.

LE PROGRES DES « RESPONSABLES » A ATHÈNES

Athènes, 20 décembre. — Les journaux annoncent que le second groupe de personnes responsables du désastre d'Assi-Minure, serait probablement remis en liberté, leur procès devant être abandonné.

Le ministre du Trésor italien donne sa démission

Rome, 20 décembre. — Le ministre du trésor, M. Tangorra a pour raisons de santé mis son portefeuille à la disposition du président du conseil. Sa démission a été acceptée. Le ministre des Finances, M. de Stephani a été chargé de l'intérim du Trésor. M. Mussolini a l'intention de fusionner les deux ministères, selon un projet qui avait été déjà envisagé.

Tous les Sports en France

Une conférence historique Montargis aux époques celtique et gallo-romaine

L'Association des Sociétés de gymnastique de la Nièvre

Le dimanche 17 décembre 1922 avait lieu à La Machine, dans la salle de l'Union Fraternelle, le cours de moniteurs de l'Association des Sociétés de Gymnastique de la Nièvre.

MM. Salin, directeur des Houillères de Decize, Charroux, sous-directeur et les membres du bureau de l'U. F. M. assistaient à la réunion.

M. le commandant Santenac fit une conférence très documentée sur l'éducation physique. Il montra ce qu'elle devrait être en décrivant les cycles successifs de la méthode française mise au point par l'École de Joinville.

Enfin le Conférencier recommanda le travail en plein air dans la mesure du possible : nos sociétés n'ont pas toutes un terrain attenant à leur salle de gymnastique.

Elles ont besoin pour y parvenir de l'aide des municipalités. Celles-ci ne devraient pas manquer au devoir d'aider à l'œuvre d'éducation physique de laquelle dépend l'avenir de la race.

M. Quillier, trésorier de l'Association, fit ensuite le compte rendu du Congrès de l'Union Fédérale et la démonstration des mouvements imposés à la Fête Fédérale de Rouen en 1923.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

M. Quillier donna lecture d'une lettre de M. Ravier, président de l'Association, qui, fatigué, regrette de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Enfin, des félicitations sont votées à MM. le commandant Santenac et Quillier pour leur intéressante causerie et à MM. Gounot et Panetier qui ont dignement représenté la Nièvre et la France au Tournoi International de Lubiana.

Le Creusot contre Versailles

Le jour de Noël, le lundi 25 décembre, à 14 h. 15 sera donné au Parc des Sports le coup d'envoi du match de rugby Club Olympique Creusotin contre Union Sportive Versailles.

Le quinze versaillais vient de disputer le championnat de Paris, première série et se tira fort honorablement des rencontres difficiles qu'il eut à disputer avec les équipes cotées au Racing Club de France, du Stade Français, de l'Olympique, etc.

An contact de tels adversaires, Versailles a appris à confectionner un rugby d'excellente facture.

La partie de Noël promet donc d'être très plaisante et pleine d'intérêt. Les amateurs de rugby qui se déplacent nombreux lundi au Parc du Pont-du-Souci, ne seront certainement pas déçus.

CONCOURS INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE DE DIGON

Dans leur dernière réunion, les membres du conseil d'administration de l'Union Gymnique de Digoïn ont décidé que le Concours national et international de gymnastique aura lieu les 29 et 30 juillet 1923. Le cours de démonstration est fixé au 15 avril, à Digoïn.

FOURCHAMBAULT (1) BAT POUILLY (1) PAR 2 BUTS A 1

Partie très amicale où les deux équipes ont montré un entrain remarquable.

FOURCHAMBAULT (2) BAT POUILLY (2) PAR 6 BUTS A 1

Le team second de l'Élan Sportif a reçu sur son stade de la Gerenne, l'équipe corse résistante Pouillycoise, et malgré une score assez élevé grâce à l'activité de l'inter-droit Roussillon Lucien et de l'avant-centre Thépérier, qui se sont particulièrement distingués.

ELAN SPORTIF DE FOURCHAMBAULT

Tous les joueurs sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le 22 décembre à 18 heures, salle de réception des baraques, place de la Mairie.

LA S. N. DU LOIRET CHAMPION DU DEPARTEMENT

La S. N. du Loiret est champion du Loiret par suite du forfait de l'U. S. Montargoise.

TROIS DÉFAITES DE FITHIVIERS

Le C. A. Pithivérien a joué de dimanche dernier et a été battu sur toute la ligne par suite de l'indisponibilité de nombreux joueurs dans les trois équipes, et non des moindres.

A Orléans, la première du C. A. P. a été battue par 4 à 0 par les Généraux. Il en a été de même de la 3^e du C. A. P.

A Pithiviers, par 2 à 1, les Généraux gagnèrent.

A noter que les terrains par suite d'une pluie persistante, ressemblaient plutôt à des marécages.

SOCIÉTÉ D'ESCRIME L'ESPÉRANCE DU CREUSOT

Dimanche à 7 heures, à la salle Henri-Paul, rue de la Chaise, 28, avaient lieu les épreuves de la Poule Mensuelle. Le Cercle d'Épée de Dijon, la Salle Henri-Paul et l'Espérance du Creusot étaient représentés.

Après une suite d'assauts, pleins de science et d'énergie, le classement donnait :

1. M. Buffenoir (Espérance), 9 victoires, 2 touches.

2. ex-æquo, MM. Charlot (Dijon), Berson (Salle Henri-Paul) et Fuchey (Espérance), 8 victoires, 3 touches.

5. M. Rober (Salle Henri-Paul), 6 victoires, 5 touches.

6. ex-æquo, MM. Martinon (Espérance) et Nourry (Espérance), 5 victoires, 6 touches.

8. ex-æquo, MM. Pacaud (Espérance), Jury (Espérance), Sorey (Espérance), 4 victoires, 7 touches.

11. ex-æquo, MM. Chazelle (Salle Henri-Paul) et Liégéoux (Salle Henri-Paul), 2 victoires, 9 touches.

M. Buffenoir se trouve donc classé pour la finale du « Matin » pour l'année 1923.

L'Espérance aura donc, l'an prochain, deux équipes à Paris à cette grande épreuve nationale qu'est le challenge du « Matin » MM. Boulay et Buffenoir.

M. René Barbier, secrétaire du Cercle d'Épée de Dijon, arbitre officiel d'épée, présira le jury d'une façon digne d'éloges.

FOURS (2) BAT SAINT-LÉGER-DES-VIGNES (2) PAR 6 BUTS A 0

Dimanche dernier, l'équipe (2) de l'U. S. F. recevait sur son terrain l'équipe correspondante de Saint-Léger-des-Vignes. Après un jeu assez dur, sur une passe de l'avant-gauche Rosier, Corvin ouvre le score pour son équipe. Saint-Léger attaque mais sans succès.

Les trois nouveaux buts avant la mi-temps. A la reprise, Fours domine nettement et rentre deux nouveaux buts. Fours est vainqueur par 6 à 0.

Nevers contre Vichy

Après un mois d'absence, l'équipe première du P. A. G. a reparuté à Nevers pour disputer son dernier match de l'année 1922 sur le terrain du Pré-Fréry. Pour célébrer la première partie d'une saison brillamment commencée, le P. A. G. a tenu à donner au public neversais une belle rencontre et a fait appel pour cela à l'équipe première de l'Union Sportive de Vichy.

Vichy a largement progressé cette année et sa valeur est bien supérieure à celle des années passées. Son équipe a de l'allant, elle joue avec une belle ardeur. Elle a fourni de jolies parties au cours du début de saison et se classe maintenant dans les meilleures de la région.

Nevers alignera une bonne équipe. Il en a été si souvent parlé qu'il est inutile de revenir aujourd'hui sur sa valeur surabondamment connue de tous les Neversais.

Dimanche dernier, elle triompha, dans un grand style, disposant, au cours de la demi-heure que dura le jeu, de ses adversaires avec une facilité étonnante.

Devant les progrès des Vichyssois, il serait bien hasardeux de faire un pronostic. Ils sont bien aptes à arracher à nos joueurs la victoire qu'ils désirent tant.

De toute façon, on est sûr d'assister à une belle rencontre et les nombreux Neversais qui se presseront autour du terrain ne regretteront pas leur promenade au Pré-Fréry.

La rencontre commencera à 14 heures.

Les joueurs dont les noms suivent sont convoqués pour 13 h. 30 au terrain : Plumet, Lyon, Etienne, Perlet, Challaux, Gauthier, Lavignon, Soutier, Gallard, Gonin, Maugeon, Meillier, Charles, Martin, Montaron, Caly, Albessard.

P. A. G. (2) A VICHY

L'équipe seconde se rend à Vichy où elle rencontrera l'équipe correspondante de l'U. S. V. Départ à 12 h. 30. Les joueurs convoqués devront être à la gare à 5 heures.

L'équipe seconde veut se rattraper de sa déconvenue de dimanche dernier à la suite du regrettable forfait de Montargis.

LIGUE DE BOURGOGNE Réunion du 17 décembre 1922

Un accident sur la ligne de Montchanin à Etang, ainsi qu'un autre déraillement aux environs de Dijon, n'ayant pas permis la réunion matinale prévue, une assemblée a été décidée pour l'après-midi, fort mal écourtée, du reste, par la difficulté de se procurer sur l'heure une salle libre avant le départ du dernier train.

M. Peigné, président, a été représenté par le Club Olympique Creusotin, le Racing Club Chalonais, le Racing Club Bourguignon, le Cercle Sportif Laïque Dijonnais, le Club Athlétique de Givry, le Sporting Club Montelloisien, l'Union Sportive de Saint-Vallier, le Club Athlétique de l'Indépendante, les Éclaireurs Louthannais. M. Gillot, secrétaire trésorier, s'étant excusé, aucun compte rendu financier ne fut communiqué.

La réunion n'aura finalement pour but que la réélection du bureau.

M. Cornet de Louthans, ayant exposé qu'il était désirable d'éviter, à l'avenir, les incidents de ce genre, il est décidé que le prochain congrès aura lieu, entre deux clubs voisins et rivaux, les plus importants de la région en ce qui concerne l'hébergement, demande, soit qu'ils soient complètement éliminés de la direction de la Ligue, soit que cette direction leur soit partagée.

Après une courte discussion de cette proposition, le sympathique M. Peigné est réélu président à l'unanimité.

M. Collet, du Sporting Club Montelloisien, est élu secrétaire-trésorier par 3 voix contre 3 de M. Gillot, du C. O. Creusotin, secrétaire sortant. Il est décidé que le secrétaire pourra choisir un secrétaire adjoint, qui aura à faire approuver à la prochaine réunion de la Ligue.

M. Bouchard, de Beaune, et M. Jousseigneur, du Sporting Club Montelloisien, sont réélus vice-présidents, respectivement par 9 et 6 voix contre 4 à M. Bérard, du R. C. Chalonais et 1 à M. Boirreau, du C. S. L. Dijonnais.

Sont élus membres du Conseil : MM. Bérard, du Racing Club Chalonais, par 10 voix ; Trammil, de Saint-Vallier, par 8 voix ; Gillot, du Club Olympique Creusotin, par 8 voix ; Valin, du Racing Club Bourguignon par 8 voix.

MM. Noudé, de Givry et Liénié, de Beaune, ont obtenu respectivement 6 et 3 voix.

Après l'élection de son bureau, la Ligue émet le vœu que les subventions accordées pour la préparation olympique soient uniquement affectées à l'organisation de rencontres interligues. Pressée par l'heure elle remet la discussion des autres parties de l'ordre du jour, à la prochaine réunion qui est fixée à Montceau-Les-Mines, pour le 7 janvier prochain.

Le président de la Ligue invite les Clubs qui ne sont pas encore en règle avec le trésorier, de la F. F. A., d'envoyer sans retard leur cotisation.

La Coupe d'encouragement du Comité de Bourgogne

Dimanche à eu lieu à Chalon, le cross-country réservé aux coureurs de deuxième catégorie du Comité de Bourgogne. Une cinquantaine de jeunes prirent le départ sur le terrain du Racing Club Chalonais.

Le parcours, tracé par l'ancien international Paul Bouchard, se composait de deux boucles de 3 kilomètres environ. Dès le départ, le peloton, emmené par le vieux Gardéy, du Racing Club Bourguignon, s'égrèna rapidement. La première boucle est couverte en huit minutes par Muet, du Sporting Club Montelloisien, suivi de Guérard du Club Olympique Creusotin. Le tour de piste est mené vivement et voilà déjà le lot qui repart pour le labour. Dix minutes à peine se passent et on annonce déjà les premiers arrivés. Bourdier, de Saint-Marc, en tête, Guérard suit à 6 mètres, mais pendant le dernier tour de piste, Bourdier s'effondre littéralement et se fait passer par Guérard et Martin, du Racing Club Chalonais, qui est revenu très fort ; Bourdier troisième, et Muet à 9 mètres.

Voici du reste les résultats complets de cette épreuve qui obtint un beau succès :

1. Guérard, du Club Olympique Creusotin ; 2. Martin, du Racing Club Chalonais ; 3. Bourdier, de Saint-Marc ; 4. Muet, du Sporting Club Montelloisien ; 5. Chapuis, du Creusot ; 6. Gauthier, du Creusot ; 7. Falpin, de Montceau ; 8. Grosjean, de Chalon ; 9. Botignon, de Montceau ; 10. Vincent, de Conches-Les-Mines ; 11. Ormyer, du Racing Club Bourguignon ; 12. Roche de Montceau ; 13. Godfrey, du R. B. ; 14. Bazot, du Creusot ; 15. Savoye, de Chalon ; 16. Giroux de Montceau ; 17. Delphin, de Chalon ; 18. Meunier, de Chalon ; 19. Duny, de Montceau ; 20. Dornegre, de Montceau.

21. Chapuis, du Creusot ; 22. Boire, du Creusot ; 23. Lainé, du Creusot ; 24. Grosjean, de Chalon ; 25. Gardéy, de Dijon ; 26. Pauly, de Chalon ; 27. Petit, de Dijon ; 28. Laforet, de Montceau ; 29. Brivet, de Dijon ; 30. Fournet, de Chalon ; 31. ex-æquo Girardot, de Montceau et Lequex, de Dijon ; 33. Champion, de Dijon ; 34. Grandjean, de Chalon.

En comprenant les individuels, le classement général donna la victoire au Club Olympique Creusotin, premier, avec 26 points, devant le Sporting Club Montelloisien avec 32 points, le Racing Club Chalonais troisième avec 42 points, le Racing Club Bourguignon quatrième avec 76 points.

En définitive les individuels, le classement définitif donna :

1. Club Olympique Creusotin 22 points ; 2. Sporting Club Montelloisien 27 points ; 3. Racing Club Chalonais 37 points ; 4. Racing Club Bourguignon 68 points.

SPORTING CLUB MONTLOISIEN

Dimanche 17 le S. C. Montloisien (2) bat C. S. Saint-Eloy (1) par 6 à 0. Partie à peu près égale des deux équipes qui manquèrent totalement de cohésion. Le Sporting Club se handicapa du poids par une vitesse assez grande.

S. C. Montloisien (1) bat C. S. S. Croisantien (1) par 12 à 3. Le Sporting domina largement, sur pied en deuxième mi-temps, où il conduisit les opérations à sa guise. Les mauvais temps seul empêcha le score d'être plus élevé, le terrain gras et la pluie gênant les attaques à la main très difficiles. La partie fut malgré tout intéressante à suivre, grâce aux efforts faits par le S. C. M. pour ouvrir le jeu. Il resta à reprocher au Sporting sa mise en action trop lente, ce qui lui fait perdre une partie de ses moyens.

Malgré la pluie, un public assez nombreux était venu applaudir nos violets.

Un cross-country-pédestre réservé aux coureurs de la société permit à Phulpin de confirmer sa bonne forme et à Bouet de nous montrer qu'il était capable d'inquiéter les meilleurs. Ce jeune doté faire très bien s'il veut s'entraîner sérieusement.

CHAROLLES BAT GENELARD PAR 4 BUTS A 0

Dimanche, sur le terrain de la promenade Saint-Nicolas, rendu glissant et boueux par la pluie, l'Union Sportive Charollaise (1) a battu l'Union Sportive Généralaise (1) par 4 buts à 0, après une partie des plus courtoises.

Charolles a dominé de bout en bout, marquant 2 buts dans chaque mi-temps. La halle se prêtait difficilement aux combinaisons rapides des avants rouges qui néanmoins atterquèrent constamment. Belles exécutives de lignes arrière et intermédiaires de l'Union Sportive Charollaise qui s'impose comme un des meilleurs onze de Saône-et-Loire.

En lever de rideau, l'Union Sportive Charollaise (2) et l'Union Sportive Généralaise (2) font match nul, chaque équipe marquant un but. Les jeunes charollais, quoique dominés la plupart du temps, ne parviennent à marquer, leurs avants manquant de percuter devant les bois.

Une conférence historique Montargis aux époques celtique et gallo-romaine

C'est là le titre de la conférence faite, lundi dernier, salle Paul-Bert, à Montargis, par M. Barrier, ingénieur des Travaux publics en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Les personnalités les plus marquantes de la ville avaient répondu à l'appel de la Société d'Emulation, sous les auspices de laquelle était donnée cette conférence.

M. Ouaché remercia les auditeurs venus en grand nombre, puis il présenta le conférencier qui entra aussitôt dans le vif de son sujet.

De cette conférence fort documentée, voici un court résumé.

Les historiens sont d'accord pour déclarer que Montargis n'est pas une ville antique et ils admettent, en général, que sa fondation remonte à Clovis. M. Barrier entend démontrer le contraire. Il invite donc ses auditeurs à plonger avec lui dans les ténèbres du passé avec l'intention de les convaincre qu'une ville gallo-romaine a précédé la ville actuelle de Montargis et que cette ville gallo-romaine elle-même a été précédée d'une ville celtique qui serait la Vellaunodunum des Commentaires.

Le conférencier examine à grands traits la période celtique, les indigènes, dérivés des sur les Gaulois, et notamment sur ceux qui, venus de la Côte-d'Or et gagnant la région chartraine fondèrent des établissements en cours de route. De ces établissements, il est resté maints vestiges ; routes et chemins celtiques, dolmens, menhirs, tumuli, fortifications, puits funéraires, silex taillés ou polis, pierres de fondre, armes, bijoux, monnaies. Il subsiste de ces vestiges dans l'arrondissement de Montargis comme il y subsistait encore récemment — moins d'un demi-siècle — des légendes et des coutumes d'origine druidique.

De cette dernière partie de son exposé, M. Barrier déduit que des établissements gaulois existaient en de nombreux points de l'arrondissement de Montargis et qu'à Montargis même, point d'aboutissement de ces établissements, nombreux chemins de nécessité, il devait nécessairement exister un établissement gaulois très important.

Le conférencier, après n'avoir effleuré la conquête de la Gaule par Jules César, développe la période Gallo-Romaine sur un plan identique au précédent. Il indique quels sont les vestiges de cette époque qui subsistent encore à Montargis et dans de nombreuses communes de l'arrondissement ; il déduit de cette deuxième

Une conférence historique Montargis aux époques celtique et gallo-romaine

partie de sa conférence, que Montargis a été un centre gallo-romain très important pour le démontrer, fait historique de toutes les époques couvertes qui ont été faites aux Closters, depuis 1822. Les recueils de MM. Guignebert, ancien maître de Montargis et de Roy père, lui sont à ce sujet d'un grand secours.

M. Barrier revient ensuite à la ville celtique qui existait entre la rive gauche du Loing et la butte du Château.

Pour lui, cette ville est la Vellaunodunum dont parle César dans ses Commentaires.

Pour le prouver, il expose sa stratégie et discute l'itinéraire que dut suivre César, lors de la révolte générale des Gaules, pour se rendre de Sens (agendicum) à Bourges (Avaricum). Il est à soumettre en passant Vellaunodunum et Genabum (Genay). La cavalerie de Vercingétorix s'était alors avancée jusqu'à Viodunum (Sancrere). On sait qu'arrivé à cette ville, César bifurca dans la direction de Bourges.

Quelle est la Vellaunodunum qu'il eut à soumettre au passage. Certains auteurs ont dit : Beaune-la-Rolande, Château-Landon et Sceaux, d'autres penchent pour Triguères, d'autres pour Toucy (Yonne). Tous ont à peu près oublié d'ajouter Orléans comme Genabum. Or Genabum est le nom qui s'applique à Gien. Ceci étant donné, où pouvait donc se trouver la Vellaunodunum que César rencontra après deux étapes ? M. Barrier a examiné toutes les thèses ; il conclut à Montargis et fixe ainsi l'itinéraire de la marche de César : Sens, Comte-nay, Montargis, Gien, Sancrere et Bourges.

Il résume son exposé en ces quelques mots : Une ville celtique, l'ancienne Vellaunodunum des Commentaires a existé sur la rive gauche du Loing, au pied de la butte du Château où se trouvait l'oppidum la Diolégarie.

Cette ville a été détruite par César, l'an 52 avant notre ère ; elle a été remplacée par la ville gallo-romaine des Closters, édifiée sur la rive droite du Loing.

Cette ville des Closters, ainsi qu'en témoignent les dernières médailles trouvées en son sol, a dû disparaître vers le milieu du 4^e siècle, ou en 406 à l'invasion des Barbares ou en 450 lors de la marche d'Attila de Troyes sur Orléans.

Puis, à partir de Clovis qui fit bâtir une forteresse sur la butte du canal, une autre ville s'est reconstituée sur l'emplacement des deux premiers qui en se développant est devenue Montargis-le-Franco.

Boires & Marchés de la Région

AUXERRE. — Beurre, 6 à 6,50 la livre ; œufs, 7 à 7,25 la douzaine ; poulets, 24 à 32 fr. la paire.

AUTUN. — Après la tempête des jours précédents, l'on est pu craindre que la bête de mardi s'en ressentit, mais il n'en fut rien, et les arrivages furent nombreux. Les marchés de vendredi ont été très animés et rapides mais contrariés par la pluie. Baisse sur les porcs.

On vendait : bœufs de boucherie 2,80 le kilo ; bœufs de travail 3,50 à 4,00 fr. la paire ; vaches de boucherie 2,70 le kilo ; vaches de travail 1,50 à 2,50 fr. la paire ; vaches laitières 1,20 à 1,40 fr. pièce ; veaux de boucherie 4,70 le kilo ; porcs gras 5,90 le kilo ; nourrains 90 à 250 fr. pièce.

BOUY. — Poulets, 17 à 25 fr. la paire ; œufs vivants, 18 à 22 fr. pièce ; œufs morts, 2,75 à 3 fr. la livre ; lapins domestiques, 7 à 12 fr. pièce ; lapins de garenne, 6,50 à 7 fr. pièce ; beurre, 5,50 à 6 fr. la livre ; œufs, 6 à 6,50 la douzaine.

LES AIX-D'ANGILLON. — 51 veaux, 2,40 à 3,10 ; froment, le quintal, 80 fr. ; avoine, 58 à 60 fr. ; dindes, 140 à 130 fr. la paire ; canards, 22 à 28 fr. la paire ; perdrix, 30 à 38 fr. la paire ; œufs, 6 à 6,50 la douzaine ; beurre, 5,50 à 6 fr. le kilo ; haricots, 1 fr. le litre ; pain, 1 fr. le kilo ; lapins domestiques, 10 à 22 fr. ; noix, 32 à 34 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 20 à 22 fr. le quintal.

MOULINS-ENGLBERT. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la matinée, le marché a été très animé.

Une braise sensible s'est produite sur les porcs gras, 0,30 de baisse par livre sur le marché de la semaine dernière. L'on cotait : Porcs gras 2,60 à 2,75 la livre, également moins d'activité sur les petits porcs et nourrains.

Poulets de 15 à 20 fr. la paire ; canards 20 à 22 francs la paire ; œufs de 18 à 25 fr. pièce ; dindes de 30 à 38 fr. pièce ; lapins de 10 à 15 francs pièce ; perdrix 30 à 38 francs pièce ; œufs, 6 à 6,50 la douzaine ; beurre, 5,50 à 6 fr. le kilo ; haricots, 1 fr. le litre ; pain, 1 fr. le kilo ; lapins domestiques, 10 à 22 fr. ; noix, 32 à 34 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 20 à 22 fr. le quintal.

SENNECEY-LE-GRAND. — Beurre, 12 fr. le kilo ; œufs, 6,25 la douzaine ; gros poulets, 15 à 20 fr. ; moyens, 12 à 15 fr. ; petits, 10 à 12 fr. ; poules, 14 à

Faites des Heureux!

Les plus belles ETRENNES UTILES
vous les trouverez aux Magasins
A. BOMBELD
Ancienne Maison DONY



ACTUELLEMENT
GRANDE VENTE
RÉCLAME
de Fin d'année
PRIX SANS PRÉCÉDENT
Complets
ET
Pardessus
droits ou croisés

47 » 67 » 87 » 107 »

AVANT D'ACHETER VOYEZ NOS ÉTALAGES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Comte Henry de GANAY
Capitaine au 6^e Régiment de Cuirassiers
Détaché au 11^e Régiment d'Infanterie
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre
mort pour la France, à l'Hôpital militaire de Chalons-sur-Marne, le 15 décembre 1914, à l'âge de 38 ans. Ses obsèques auront lieu le jeudi 28 décembre, à 10 h. 30, en l'église de Beaumont-le-Ferraro. On se réunira à l'église.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.
Ni fleurs, ni couronnes.

Sœur Marie-Anne Madeleine des Petites sœurs de l'Assomption; M. Albert Ferrand; M. et Mme Octave Ferrand; M. Louis Ferrand; M. Paul Ferrand; M. et Mme Raoul Ferrand; M. Léonce de Plançois; la baronne Collu; la comtesse et Mme Desjardins; M. et Mme Raoul Desjardins; M. et Mme Pierre Desjardins; M. l'abbé Ferrand; M. et Mme Charrié-Marsaux; Mlle Madeleine Ferrand; MM. Henry, Robert, Yves Ferrand; M. et Mme Pierre Dromard; Mlle M-Thérèse Ferrand; Mlle de Plançois; la baronne François Collu; M. et Mme Ferdinand de Lorminat; le lieutenant Max Desjardins; M. Robert Desjardins; Mlle M-Thérèse Desjardins;

M. Charbonneau; M. et Mme Frossard-Nouzy; le docteur et Mme Edouard Michon; le commandant Bourgoin.
Ont le docteur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame Alfred FERRAND
née Anna-Henriette THOUREAU
leur mère, belle-sœur, tante et cousine germaine décédée à Lyon le 19 décembre 1922, dans sa 65^e année, munie des sacrements de l'Église, et vous prient de vouloir bien assister au service et enterrement qui auront lieu à Raveau, le samedi 23 décembre, à 10 h. 30.
Ni fleurs, ni couronnes.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve BONNET
née Marie BARDARY
décédée en son domicile, route de Paris, commune de Varennes-les-Nevers, le 19 décembre 1922, dans sa 71^e année.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 21 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre.
On se réunira à la maison mortuaire à 14 h. 30.

De la part de: M. et Mme Eugène Bonnet; M. et Mme Alfred Bonnet; M. et Mme Abel Bonnet; M. Louis Bonnet, ses enfants, et de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Monsieur Pierre-Louis FEVRE
décédé en son domicile, à Grançy, le 19 décembre, dans sa 87^e année, muni des sacrements de l'Église.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 22 courant, à 10 heures, en l'église de Mars-sur-Allier.

De la part de: M. et Mme Beaulieu, ses père et mère; Mmes Philippe et Vincent, ses grand-mères; M. Darbonne; M. et Mme Charles Bourry; M. Philippe; M. et Mme Jean Pinot; M. et Mme Richard; M. et Mme Vincent, ses oncles et tantes, et de toute la famille.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Monsieur MAGNAND Ernest
Soldat à l'Aviation de l'Armée du Levant
Escaudrie 53
décédé, à Zahlé, le 30 septembre 1921, dans sa 21^e année. Ses obsèques auront lieu le vendredi 22 décembre courant, à 13 heures, en l'église Cathédrale Saint-Cyr de Nevers. On se réunira rue des Pâtis, n° 25, à 12 h. 3/4.

De la part de: M. et Mme Magnand, sa mère; de ses frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines et de toute la famille.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame Veuve VRINAT
Née Gabrielle GAULON
décédée, en son domicile, à Nevers, rue de Fourchambault, le 20 décembre, dans sa 86^e année, munie des Sacrements de l'Église. Ses obsèques auront lieu le vendredi 22 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes. On se réunira à la maison mortuaire à 14 h. 30.

De la part de: Mlle Vrinat, ses filles et de M. Pierre Vrinat, son fils, et de toute la famille.
Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Examens et Concours

Commissaires de la Trésorerie d'Algérie: 2^e trimestre. Age: 22 ans ou moins et 30 ans au plus (plus années de services militaires en temps de guerre). Traitement: 5.000 francs et indemnités.
Sommaire des Contributions Indirectes: Mars 1923. Age: 19 à 22 ans (plus années de service en temps de guerre). Traitement: 4.000 francs et indemnités.
Commissaires des Trésoreries Générales et des Recettes des Finances: Mars 1923. Age: 19 à 30 ans. Traitement: 4.000 francs et indemnités.
Surintendant de l'Égypte: Mat 1923. Clôture d'inscription: 31 mars. Age: 18 à 25 ans. Baccalauréat exigé. Traitement: 5.625 francs et indemnités.

Inspecteur des Finances: Janvier et mai 1923. Age: 22 à 23 ans. Licence exigée. Traitement: 8.000 francs et indemnités.
L'École Moderne d'Enseignement Général par Correspondance, 50 bis, rue Violet, Paris (19^e), se met gracieusement à la disposition des lecteurs du Journal Paris-Centre pour leur fournir tous les renseignements relatifs à tous les examens universitaires et concours administratifs.

Spéculations et concerts
NEVERS
Vendredi, Samedi et Dimanche

à Ciné-Parc
LA GLORIEUSE REINE DE SABA

Ce film merveilleux nous fait assister à la plus grande course de chars qu'il n'ait jamais paru à l'écran.
5.000 personnes, 300 chevaux, quantité de chameaux dans des scènes gigantesques.
Merveilleux ballets avec des costumes superbes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Lire dans le même numéro:
Enquête sur les Maîtres de la Jeune Littérature; VI. Les auteurs dramatiques (réponses de MM. Jacques Copeau, Gabriel Marcel, J.J. Bernard, Fauré-Frémiet, Denys Amiel, Bousaud de Saint-Marc, Jean Sarrment, par Henri Rambaud et Pierre Verillon); Le quatrième congrès national de la natalité, par Fernand Auburtin; L'exposition de peinture italienne des dix-septième et dix-huitième siècles au Palais Pitti, par François Fosca; Les Néocromatistes (traduit de l'italien par M. de Coppet) (IV), par Robert Hugh Benson.

Pour tout abonnement de 6 mois au moins souscrit avant le 31 décembre 1922, *La Revue Hebdomadaire* offrira à titre de prime exceptionnelle:
Un volume à choisir entre le Prix Goncourt, le Prix Femina et l'un des deux romans du Prix Balzac (demande spécifique accompagnée de 1 fr. pour frais d'envoi).
Abonnements: France, un an 52 fr.; six mois 28 fr.; — Etranger: 60 et 32 fr. — Abonnement d'essai, trois mois, 12 fr. (trois pièces de théâtre). — Spécimen gratuit sur demande.
Le numéro 11: 50. — Chèque postal: 178-70. — Pion, 8, rue Garancière, Paris (6^e). Téléphone Fleurus 12-53.

Merveilleuse Crème de Beauté
INALTÉRABLE
REINE DES CREMES
PARFUM SUAVE
PARIS
J. LESQUENDIEU
PARIS

Avis important à nos Clients
Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VILLE AVANT MIDI. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 5 heures du soir.

L'ESTOMAC PROPRE
INTESTIN LIBRE
SANG PUR
telles sont les conditions
d'une bonne santé.

LES PILULES DUPUIS
LAXATIVES,
antiglaireuses, antibilieuses,
dépuratives,
ASSURENT ou RÉTABLISSENT
toujours
la propreté de l'ESTOMAC,
la liberté de l'INTESTIN,
la pureté du SANG.

DEMANDEZ
dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
en Boîtes de 2 fr. (impôt en sus)
avec une étoile rouge sur le couvercle
DEPOT GENERAL
Charles SAILLEUIL, Docteur en pharmacie
409, rue Léon Gambetta, Lille

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 décembre. — Le marché est mieux disposé dans son ensemble, grâce à une tension observée sur le marché des changes. Au marché officiel, le Rio a entraîné le reste de la cote. En banque l'arbitrage s'est montré très actif et les cours des valeurs ont bénéficié. La clôture s'est effectuée très fermée sur les deux marchés. Les changes se sont un peu tendus: la livre à 62,88; le dollar 13,56; le mark, 0,20; la peseta, 214; le florin, 32 3/4; le lire, 62,10; le Prague, 38 3/4; le lei, 8,55; le franc suisse, 237.

Les rentes françaises sont très fermes, le 3% à 59,20; le 5% 1915-16 à 74,30; le 4% 1917 à 63,35; le 4% 1918 à 63,60; le 5% 1920 à 88,25, et le 6% à 89,15.

Les actions de nos grandes banques sont fermes, la Banque de Paris à 1354; le Crédit Lyonnais à 1475; et l'Union Parisienne à 768.

Les fonds et valeurs étrangères ont été fermes, malgré les nouvelles plus ou moins claires de Lausanne. Le Turc Unifié termine à 68,85 et le 5% 1914 à 42,75.

Les fonds et valeurs russes ont été négligés mais demeurent sans changements appréciables. Meilleure tenue des fonds et valeurs mexicains.

Les valeurs de navigation sont calmes.

Hausse des valeurs de cuivre et surtout du Rio à 1932. Boleo plus calme à 623.

Les valeurs pétrolières sont soutenues. Premier Oil, 395. En banque on a recherché la Mexican Eagle jusqu'à 157. Colombia, 400.

Les valeurs diamantifères ont été soutenues. De Beers, 817. Meilleure tenue des mines d'or. Rand Mines, 186.

Les valeurs de caoutchouc ont été recherchées. Financière, 135.

Les valeurs de sucre sont meilleures. Say, 234. Sucreries d'Égypte, 518.

L'Union Financière,
88, rue de Châteaudun, Paris.

Nos PETITES ANNONCES paraissent le vendredi et le samedi.

LE THERMOGÈNE
guérit en une nuit
GRIPPES, TOUX, RHUMATISMES,
POINTS DE CÔTE, LUMBAGOS, etc.
PRIX: 2 FR. 50
L'usage populaire du PIERROT GRACHANT LE FEU
doit se trouver au dos de chaque boîte.

Malgré la HAUSSE
qui recommence sur tous les produits
atteint déjà 20% sur certains, les
MANUFACTURES FRANÇAISES
D'AMEUBLEMENTS
de Varennes-sur-Allier (Allier)
Maison COLLET-MÉRIAUD
MAINTIENNENT leurs prix, SANS AUCUNE HAUSSE et les maintiendront jusqu'à l'écoulement de stocks actuellement fabriqués dont l'importance dépasse cinq millions de francs. — Ces approvisionnements relativement importants permettent le maintien CERTAIN des prix jusqu'à fin Décembre 1922.

Visitez l'Exposition de Varennes
10.000 mètres carrés d'étalage
Choix unique en France

PRODUITS GARANTIS A L'USAGE SANS
RESTRICTION — ENTREE LIBRE
PRIX MARQUÉS

Ouverture tous les jours, y compris dimanches et fêtes.

PIANOS, MUSIQUE, ACCORDS
Emile GELIN
3, place Mancini, NEVERS
Violons mandolines Phono ACCESSOIRES

CHAMPAGNE MERCIER
ÉPERNAY
Agent: M. PEPET, 12, Rue Jeanne-d'Arc, Nevers

Noël! Noël!
Songez-vous au soulier qu'il va falloir faire emplir par le Bonhomme Noël?
Vous y penserez certainement en visitant les étalages de
LA BIJOUTERIE
AU CARILLON
88, Rue du Commerce, 88
NEVERS

Vous y trouverez de quoi faire des heureux et vous serez convaincus que nos articles sont vendus aux prix les plus avantageux

Maison de confiance fondée en 1873
ayant acquis sa réputation en ayant pour devise:
VENDRE BEAUCOUP & A PETIT BÉNÉFICE

DEMANDEZ UNE
Moninette
LIQUEUR SUPERIEURE
Garantie conforme à la loi
Agent demandé pour le département de la Nièvre.

Représentants
demandés pour placements de Fruits Secs
VENDIN, 4, rue Girard, 9, ARLES.

UN FOURNIER
Curaçao à la Fine champagne

SUPRÊME BUTEAU
Appétitif Hygiénique et Rafraichissant
BUTEAU & Co, Les Bourdelins (Cher)

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANELO, indigestive, sans goût
dans 7 ans. Exp. 1907. 14, rue Beaupré, PARIS

UN PRETRE possédant des recettes
infaillibles pour le traitement de:
Diabète, Albumine, Reins, Coeur
Froid, Rhumatismes, Anémie
Obésité, Entérite, Tuberculose
Estomac, Éczéma, Ulcères
Constipation, Hémorroides, etc.

Aucun Régal
Cher: Ratailloux, 80, Bd Sébastien, PARIS-2

Imprimerie de PARIS-CENTRE, NEVERS
Le Secrétaire-Gérant: G. COLLINET.

Etude de M^e BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers.

PUBLICATION DE SOCIÉTÉ
Suivant acte reçu par M^e BOUQUILLARD, notaire à Nevers, le cinq décembre mil neuf cent vingt deux, M. Albert de BESSE, sans profession, demeurant à Nevers, rue du Sort, n° 11 et M. Jacques-Florent d'ASSIGNY, sans profession, demeurant à Nevers, rue de la Basilique, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet:
1^o L'acquisition à Nevers d'un fonds de commerce de carrosserie, garage et fabrication de palins, système Lachaud, avec le matériel, les marchandises et les autres éléments en faisant partie.
2^o L'exploitation de ce fonds de commerce et de tous autres de même nature que MM. de BESSE et Florent d'ASSIGNY pourraient créer ou acquérir par la suite, comme établissements principaux ou comme annexes.
3^o La vente, l'achat, la location, la réparation des automobiles et bicyclettes; la fabrication, la vente et l'achat de voitures en tous genres et la fabrication de palins, et tous autres objets se rattachant directement ou indirectement à cette industrie.
4^o Et enfin toutes opérations commerciales et financières que l'exploitation de ce genre de commerce et d'industrie comportera.

La durée de cette société est de vingt années et un mois qui ont commencé à courir le 1^{er} décembre 1922 et expireront le 31 décembre 1942.

Le siège de la société est à Nevers, rue de la Basilique, n° 8. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de ladite ville du consentement des deux associés.

La raison et la signature sociale de la société est de BESSE et d'ASSIGNY.

Les affaires et intérêts de la société sont gérés et administrés par les deux associés avec lesquels les plus étendus à cet effet. En conséquence chacun d'eux a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les affaires de la société.

Les pouvoirs de chacun des associés comprennent notamment ceux de faire tous achats, ventes, locations, emprunts dans l'objet de la société et ce soit au comptant soit à terme; souscrire, endosser, accepter et acquiescer tous effets de commerce; recevoir et négocier toutes sommes, suivre toutes actions judiciaires, représenter la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, faire maintenir ou toutes inscriptions, saisies, oppositions et autres empêchements, ayant ou après

le paiement, traiter, transiger, compromettre.

Toutefois les traités, marchés et soumissions ne pourront être faits que du consentement des deux associés.

D'autre part les emprunts et les hypothèques, les baux, acquisitions, échanges et ventes d'immeubles et les acquisitions et ventes de fonds de commerce, ne pourront être réalisés qu'avec le concours des deux associés également.

Le capital social a été fixé à cent mille francs que les associés ont apporté chacun pour moitié et qu'ils ont versés en espèces dans la caisse sociale.

A l'expiration de la société, ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera faite par les deux associés ou par le survivant et les héritiers et ayants droit de la société, mais ces derniers seront tenus de se faire représenter par l'un d'eux avec tous les pouvoirs nécessaires pour poursuivre la liquidation de la société.

Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le règlement du passif.

Le présent acte de société ont été déposés le 18 décembre 1922, fure au greffe de la Justice de Paix du canton de Nevers, et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour extrait et mention,
Signé: BOUQUILLARD.
11.038.

Etude de M^e PERRIN, notaire à Nevers.

DEUXIÈME INSERTION
Suivant acte reçu par M^e PERRIN, notaire à Nevers, le 29 novembre 1922, M. Henri COURSOLES, propriétaire et restaurateur, et Mme Claudine DURAT, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, rue du Pont-Cizeau, n° 5, ont vendu à Monsieur Marie-Louise JOU-GNEAU, négociant, demeurant à Nevers, rue de l'Oratoire, n° 10, veuve de M. Claude DOU-NON, le fonds de commerce d'hôtel-restauration exploité à Nevers, rue du Pont-Cizeau, n° 5, connu sous le nom d'Hôtel des Bons Enfants, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la licence et le matériel servant à son exploitation, avec entrée en jouissance du 1^{er} décembre 1922.

Les oppositions devront être faites, sous peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de M^e PERRIN, notaire à Nevers, 20, rue du Champart.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le Paris-Centre, à la date du 10 décembre.

Pour deuxième insertion,
PERRIN, 11.370

On désire acheter dans rayon Luzy, Cergy, Moulins-Engilbert, Decize.

PETIT CHATEAU
OU GRANDE MAISON
BOURBOIS
avec petit parc attenant, sans domaine, près village.
S'adresser au bureau du Journal. 11.482

On demande à acheter Cher, Nièvre ou Loiret en viager, terre, bois et étang.
S'adresser au bureau du Journal. 11.305

A affermer au 1^{er} mai 1933
UNE FERME
sise à Ville One de Naray, d'une contenance de 35 hectares.
S'ad. Mme Veuve BOBIN, à Ville, par Nevers (Nièvre). 11.568

ON DEMANDE A ACHETER
dans la région

PROPRIÉTÉS
d'agrément et de rapport.
MAISON DE MAITRE avec jardin, près gare de Nevers.
BOIS, fruits et légumes.
DOMAINE, terres et près de 100 hect. environ.
PETIT DOMAINE de 30 à 80 hectares.
PLUSIEURS LOCATURES.
S'adresser à M. GROSSOT, expert-foncier, 7, rue Luittré, à Bourges. 10.606.

Etude de M^e BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers.

VENTE DE BOIS
Le dimanche 24 décembre 1922, à 1 heure, à la « Scierie de Léré » à Léré.
Barres, planches, chevrons et quatriels de peuplier, plots de verges, planches, frises et plots de chêne.
Au comptant, frais en sus. 11.656

Maisons à Vendre
A usage d'habitation et à usage commercial.
S'adresser à M. COUTURIER, architecte-expert, 35, rue St-Benoit, à Nevers, téléphone 1.77.

VILLE DE COSNE
Il sera procédé le dimanche 24 décembre 1922, à 2 heures de l'après-midi (14 heures), à l'hôtel de Ville, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, pour trois années.

DES DROITS A PERCEVOIR
SUR LES PLACES ET MARCHÉS DE LA VILLE DE COSNE.
Nota. — Le prix annuel actuel est de 20.870 francs alors qu'à Cosne, ville voisine, où l'impôt municipal sur les places est beaucoup moins important qu'à Cosne, il est de 32.300 francs. Avis aux amateurs.
S'adresser pour tous renseignements au secrétariat de la mairie. 11.015

Agence O. FOURNIER
30, Rue du Cloître - Saint-Cyr - NEVERS

A Vendre à Nevers

- I. Une Maison**
Libre de 7 p. jardin, 1.600 m. clos.
- II. Une Maison**
Libre de 2 log. de 4 p. pet. cour.
- III. Une Maison**
Libre de 8 p. pet. cour et pet. jard.
- IV. Une Maison**
Libre de 8 p. avec grand jard. Garage et communs.
- V. Une Maison**
De 2 log. de 4 p. avec jard. de 1.400 m. un log. libre.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS DE RAPPORT
dans les faubourgs et à 5 ou 6 k. de la ville plusieurs propriétés libres entre 12.000 et 30.000 francs.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. FOURNIER. 11.466

P. BERNADAT-VIRLOGEUX
7, Rue des Récollets, Nevers

FORTE JUMENT
demi-sang, 6 ans, très sage, s'attelle et se monte. Vitesse et force. Certificat d'origine. Taille 1 m. 62.

RATHEAU châteaun de Beaumont, à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre). 11.617.

Voiture 12 HP
VINOD-DUQUINGAND
très bon état de marche. Torçage de pont à 6 places; prix 7.000 fr. Chassis DODGE, bas prix, chez BAUDOT, et ELLS, mécaniciens, CERCY-LA-TOUR. 11.854

ESCARGOTS
Type Bourgogne, brut en gros.
S'adresser à M. Mathieu FERRERO, à la Fare-en-Champagne (Hautes-Alpes). 11.435.

MOTEUR A GAZ PAUVRE
25 HP, de la société Française de moteurs agricoles et industriels, Vieux, ayant marché 4 ans, à vendre pour cause de défection.
2 dynamos, courant continu de 15 HP.
Une transmission de 20 m. de longueur 70 mm de diamètre.
S'adresser PERRIER, fabricant de produits en ciment à Nevers, 4, boulevard de la République. 11.258

DEVANTURE DE MAGASIN
complète, en très bon état pour couverture de 6 m. 75 de longueur et 3 m. 40 de hauteur avec fermeture en fer à molette et manivelle intérieure. Glaces et tous accessoires.
Pour tous renseignements s'adresser à M. FOURNIER, 30, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers. 11.414

TROIS BON ÉTALON
très doux, 4 ans et demi, Revu et marié par la Commission pour la monte 223.
M. GODET Louis, à Cognac par COGNIGNY (Nièvre). 11.510

SUPRÊME CHIEN DANONIS
très bon de garde.
Écrire pour renseignements à M. BECHÉ, 2, rue des Châpains, Nevers, 11.613.

BETTERAVES très belles, demi-sucrées, 70 fr. les 1.000 kil., gare Nevers. LEFEVRE, rue Saint-Genest, Nevers, 11.641.

PERSONNEL

ON DEMANDE : BONS COURTIERES OU COURTIERES pour assurances et capit. dans le département. Fixe mensuel, 300 fr. et com. Ecrire à M. G. JOUANI, Inspecteur à Nevers, 24 rue Saint-Gildard, 11.499.

MENAGE très sérieux pour intérieur de commerçants ; la femme connaissant la cuisine, le raccommodage et le repassage, le mari jardinier, homme à toutes mains, munis de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal, 11.217.

Represent. Professionnels sont recherchés par l'Huilerie et Savonnerie du Mont Blanc, Place de Rome, 7, Marseille, 11.632.

UN FARINIER ET UN AIDE sont demandés dans un moulin de la Nièvre. S'adresser au bureau du journal, 11.649.

BUCHERONS pour taillis chêne, prix 7 fr. le stère. S'adresser à M. GAUCHER, bois à Gurgy, par Monetau (Yonne), 11.637.

ON OFFRE : BONNE VENDEUSE très au courant du commerce, ayant de bonnes références, demande place. S'adresser au bureau du journal, 11.634.

MENAGE SERIEUX garantie, demande pour Nevers grange café ou commerce. S'adresser au bureau du journal, 11.639.

MONSIEUR connaissances étendues, excellentes références, cherche à Nevers, emploi stable, bureau, correspondance, archives ou similaires. S'adresser au bureau du journal, 11.642.

DIVERS

Importante Société Fabricant article breveté, indispensable à chaque commerçant, concède-rait, AGENCE GENERALE ET DEPOT DE VENTE pour le département de la Nièvre. Société « FERROBLOC », 5, rue de Maubeuge, PARIS, 11.516.

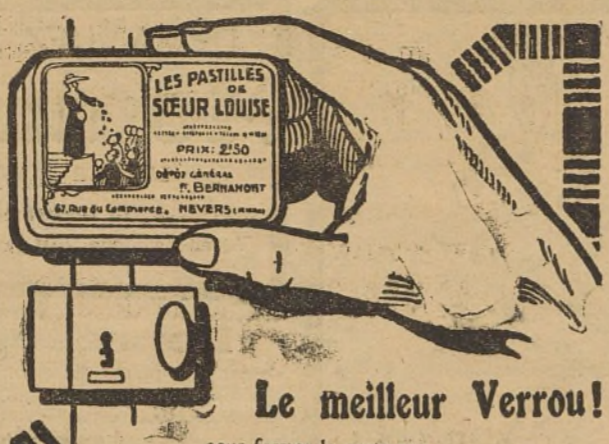
Grande exploitation forestière demande BUCHERONS et ROULIERS BOIS DE CHAUFFAGE à vendre. S'adresser au bureau du journal, 11.347.

CONTRE LA VIE CHERE Chez Berger, 10, rue du Fer Nevers

LIQUIDATION des MARCHANDISES SUIVANTES provenant des stocks de l'armée et fonds de magasins

NOMBREUSES OCCASIONS !!! Un lot de soutiers brodequins homme, valeur 49 fr., soldés à 38 fr. 50. Un lot sabots-souliers, sans couture, toutes pointures, de 6 fr. à 12 fr. la paire. Sabots-galoches, 6 fr. 50. Caleçons, chemises, combinaisons bleues et kakis ; bleus de travail, caoutchoucs américains et anglais, paletots de cuir, gants américains usagés, 8 francs. DEMI-GROS ET DETAIL 11.284.

FONCTIONNAIRE demande pension à Nevers pour garçonnet 11 ans (pension, logement et entretien). S'adresser au bureau du journal, 11.634.



Pastilles de Sœur Louise Antiseptiques, Calmantes, Expectorantes. Elles sont le remède agréable, sûr et prompt pour guérir Rhumes - Gripes - Toux Bronchites - Maux de gorge. La Boîte : 2 fr. 50. Toutes Pharmacies et chez F. BERNAMONT, Pharmacie, 87, Rue du Commerce, 87 - NEVERS

MOTEURS INDUSTRIELS & AGRICOLES Groupes électrogènes - Matériel électrique Groupes Moto-Pompes et Moto-Scies Scies Circulaires Matériel pour Industries chimiques Produits adhésifs et d'entretien pour cou roles. PAUL GILLE, Ingénieur Civil CHATEAU-CHINON (Nièvre)

SPECIALITE D'HORLOGERIE SOIGNEE L. LECLERC Ex-chef d'atelier de fabrication d'horlogerie 24, rue de Moulins, NEVERS. En face l'Hôtel du Tacot, à côté de l'Hôtel des Messageries. MONTRES OR, ARGENT ET NICKEL, PENDULES, REGULATEURS GARILONS, REVELS. Etant spécialisé dans toutes les parties de l'horlogerie, tous les articles sortant de la maison sont de fabrication soignée et garantis sur facture. A PROFITER : UN LOT DE BIJOUX A TRÈS BAS PRIX

LA MÉNOPAUSE Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque de la Ménopause. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étirent la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire un cure avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY. Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter les différents maux qui sont les conséquences de l'âge critique: Hémorragies, Troubles de la circulation ou sang, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébitis, etc. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies : Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60.

ÉTRENNES Si vous désirez pour vos ÉTRENNES, un CADEAU agréable, utile, instructif : Venez rendre visite à la LIBRAIRIE ROPITTEAU, Place Guy-Cocquille, NEVERS. J. BOICHUT, Successeur la mieux approvisionnée de la région, où vous trouverez un choix incomparable de Livres d'Étrennes ARTICLES DE BUREAU & DE FANTAISIE en tous genres

VERMICELLERIE DU CENTRE LUCAS ET CIE 19, rue Voltaire, à MOULINS. PATES ALIMENTAIRES Les meilleures et les moins chères Exiger la marque « LE MOULIN »

Bois de chauffage MOULÉE PREMIÈRE QUALITÉ Livrée à domicile. LE STÈRE : 25 francs SCIAGE À VOLONTÉ CHARBONNETTE, le stère : 20 francs LANCERY 9, Faubourg de Lyon, NEVERS - Tél. 3-49

LES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS PARIS-NEVERS 15, rue Lafayette, 15 - NEVERS Offriront à titre d'Étrennes à partir du JEUDI 21 DÉCEMBRE Un beau choix de MANTEAUX, MODES & FOURRURES FRIMALINES pour peignoirs, haute nouveauté, à des prix exceptionnels Un rabais de 50 0/0 a été consenti sur tous ces articles. Jouets-Étrennes Grand Choix de : Coffrets parfumerie, Lingerie fine, Boîtes Mouchoirs, Sacs châtelaine, Services porcelaine et cristal Couverts, Services salade, Tapis, Carpets, Foyers, Vases, Tableaux, Petits meubles MEUBLES - CHAUFFAGE - ÉCLAIRAGE Une SURPRISE est offerte aux Enfants Les Magasins resteront ouverts les dimanches 24 et 31 décembre

ATELIERS DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES Toutes MARQUES GRAY successeur Mécanicien AMÉRICAIN Ancienne Maison GRAY et AUDIN 19, Rue Sainte-Vallère, NEVERS. Motos, Side-Cars, TRACTEURS agricoles, Autos FORD, PAKKARD, PIERCE-ARROW CADILLAC, etc. TOUTES PIÈCES DÉTACHÉES Françaises et Américaines Spécialité de Révision, prix modérés Télégr. GRAY, Autos. Téléph. 4-91

BISCUITERIE-CONFISERIE EN GROS A. MARTINEAU 42, Avenue G. Clemenceau, NEVERS Téléphone 4-35. BONBONS DE CHOCOLAT - BONBONS FINS Fantaisies pour Jour de l'An ARTICLES SPÉCIAUX POUR FORAINS SPÉCIALITÉS POUR BAPTÊMES

TOUTES LES PLANTES VERTES ET FLEURIES Les plus beaux CYCLAMENS Fleurs de Nice Gerbes, - Vanneries, - Couronnes mortuaires CHEZ CHEVALIER HORTICULTEUR-PEPINIERISTE NEVERS - Téléphone 4-22 DEMANDEZ SON CATALOGUE

AGENCE POPULAIRE CONTENTIEUX CONSEIL JURIDIQUE 1er ORDRE ASSURANCES TOUS RISQUES PLACEMENT et PRÊT de CAPITAUX Pour le développement de L'HABITATION VENTES DE PROPRIÉTÉS IMMEUBLES, TERRAINS à BATIR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE L'Agence possède quantités de FONDS dans toutes villes; tels que: ÉPICERIES, CRÈMERIES, MERCIERIES, avec ou sans buvette; NOUVEAUTÉS, CONFÉCTIONS, COIFFEURS, FERBLANTERIES, MARECHALERIES, GARAGES, CAFÉS - RESTAURANTS, HOTELS, BOULANGERIES, BARS, TABAC, CHAPELLERIES à tous PRIX S'ADRESSER à M. SERVAYRE (PORTE DE PARIS) NEVERS

Jean COUJARD TÉLÉPHONE 42 DECIZE (Nièvre) TÉLÉPHONE 42 AGENCE TURCAT-MÉRY "la Voiture des Connaisseurs" La QUINZE HP, la plus économique et la plus spacieuse. SEPT PLACES. TREIZE Litres au cent. Voiture de démonstration à la disposition des clients. AGENCE COMMERCIALE DES VOITURES VINOT-DEGUINGAND et Voiturettes E. H. P. Demandez l'adresse de notre AGENT pour votre RÉGION qui vous présentera la 10 HP la plus SPACIEUSE et la plus ROBUSTE DU DERNIER SALON

Moteurs à essence Occasion, marche garantie. Moteurs électriques Toutes forces. Electricité Dans toute son application. Bobinage, Chargement d'accus, etc. Force, lumière, sonnerie, installations, Appareillage électrique appareils et accessoires pour automobiles. pétrin mécanique Nouveau modèle, à cuve commandée Alésiors, étaux, limes, filières, mèches et forets, scies, tarauds, fraises, etc. machines-outils et à bois Travaux sur tours bois Pieds de table, balustres, manches, etc. A. OUGEN OMNIUM FRANÇAIS D'OUTILLAGE, 6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

Aux Malades de l'Estomac SANS AUCUN RÉGIME EN MANGEANT A SA GUISE Nous faisons savoir qu'une importante découverte médicale due à un médecin de Paris assure la guérison des MALADIES d'ESTOMAC récentes ou anciennes par LA BI-DIGESTIVE du Docteur P. MARTIN. Certain de sa découverte qui est celle qui l'a guéri lui-même, le docteur ouvre un service de CONSULTATIONS PAR CORRESPONDANCE, ABSOLUMENT GRATUIT et aussi répété que l'on voudra. Ecrire sans tarder au docteur P. MARTIN, SULLY-SUR-LOIRE (Loiret) 12 Années de succès à Paris Laboratoire du pharm. LACROIX, à Briare

Occasion TOILES ONDULÉES de Stock Etat de neuf - Peintes au Minimum 1 m. 80 x 0 m. 80 6 francs le mètre carré REMISE PAR QUANTITÉS René WICKER DECIZE (Nièvre) - Téléphone 27

Entrepôt Agricole G. VACHERAT à Bourbon-l'Archambault (Allier) VENTES EN GROS Graines fourragères - Compositions pour prairies ENGRAIS - TOURTEAUX SONS, FARINES ET GRAINS POUR LE BETAIL RIZ Demandez prix franco votre gare

50 FRANCS PAR JOUR sans quitter emploi à personnes des deux sexes, désirant se créer très rapidement situation sérieuse, par courtage facile partout. Ecrire à M. A. DHSBOIS, 19, rue Albouy, PARIS, 11430. ON DEMANDE 40.000 fr. pour trois années, garanties premier ordre. S'adresser au bureau du journal, 11.644.

Automobiles de DION-BOUTON continuent leurs célèbres 10 HP avec de grands perfectionnements NOUVEAUX MODÈLES à grand rendement avec soupapes en dessus et freins sur les 4 roues, en 10-12 et 16 HP LIVRAISON RAPIDE Prière de remettre vos ordres à nos Agents J. PETTIMBERT, à CLAMECY MILLET, à DECIZE F. et J. BOBIN à NEVERS

ANISATO L'As des Amis - L'Amis des Amis TERRIER-BOURDIN, à COGNÉ (Nièvre)

SI VOUS ÊTES EMBARRASSÉS POUR LE CHOIX DE VOS Cadeaux de Noël & Jour de l'An Voyez les ETALAGES de la - Maison A. GAUTIER - Armurier-Coutelier 2, Rue La-Fayette, 2, NEVERS où vous trouverez un très grand choix de SERVICES DE TABLE, Couverts argent TROUSSES À BRODER RASOIRS MÉCANIQUES, etc., etc., de toute première qualité à des prix très abordables

Ameublements - Tapisseries Jean-Marie GUYOT, LA CHARITÉ (Nièvre) BOURGES - 2, avenue de la Gare, 2 - BOURGES OUVERTURE D'UNE GALERIE NOUVELLE faisant suite au Magasin actuel de Bourges A cette occasion, Exposition et Mise en vente de nombreux Mobiliers de tous styles Exceptionnellement CHAMBRE À COUCHER DIRECTOIRE acajou et bronze, fabrication garantie. 1.875 fr. Spécialité de Meubles massifs Salles à manger : Argentier moderne, Renaissance, Henri II, etc. VISITER AVANT D'ACHETER Les plus beaux Meubles aux meilleurs Prix

BIJOUTERIE Luc DUBOIS NEVERS - 49, Rue du Commerce - NEVERS SPÉCIALITÉ D'OBJETS POUR CADEAUX Orfèvrerie Métal et Argent Horlogerie soignée

Où vont-ils? si joyeux A L'EXPOSITION de Noël et du Jour de l'An au GRAND BAZAR DE LA NIÈVRE 45, Rue Lafayette et Place Carnot, NEVERS Le plus joli assortiment de JOUETS et d'ÉTRENNES UTILES Jusqu'au 1er JANVIER, les Magasins seront ouverts les DIMANCHES toute la journée, et jusqu'à huit heures du soir du 26 au 31 Décembre ENTRÉE LIBRE | A partir du Samedi 16, il sera offert un superbe Calendrier | ENTRÉE LIBRE